

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Votants : 9

reçu à la préfecture
de Loir-et-Cher, le :

637

27 JAN. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 4 janvier 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, MARC- MARTIN Nicole DEBRUYNE Caroline, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles LIONS Pascale

Absent excusé : THIBAUT Darig

Absent non excusé :

Pouvoirs : M THIBAUT Darig donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre

Secrétaire de séance : MARC-MARTIN Nicole

371 – Financement CRCA

Monsieur le MAIRE, rappelle au conseil les coûts et répartitions des investissements à financer :

- Travaux d'enfouissement route de St Clair.....	111 094,44 € TTC
- Travaux d'enfouissement la Suppligère.....	186 224,00 € TTC
Total.....	297 318,44 € TTC
Participation SIDELC.....	209 016,58 € TTC
Coût commune.....	88 301,86 € NET
Subvention éclairage.....	4 174,27 € NET
- Travaux d'aménagement cuisine du foyer rural.....	4 920,91€ TTC
- Matériel de cuisine foyer rural.....	4 553,49 € TTC
Total.....	9 474,40 € TTC
- Achat tracteur RENAULT occasion.....	5 500,00 € NET

Il est proposé au conseil plusieurs offres de financement portant toutes sur les mêmes capitaux et les mêmes durées d'amortissement.

Après délibération, le conseil accepte l'offre tarifaire du CREDIT AGRICOLE :

- Prêt amortissable de 100 000,00 euros sur 25 ans au taux fixe de 3,11%, avec frais de dossier de 100,00 € - Echéances constantes trimestrielles
- Prêt amortissable de 15 000,00 euros sur 10 ans au taux fixe de 3,07 % avec frais de dossier de 50,00 € - Echéances constantes trimestrielles

Le conseil charge monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer les contrats correspondants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 13 janvier 2023

Certifié exécutoire le 13 janvier 2023



[Handwritten signature]